

### Délibération **2023CS49** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : Maison de la biodiversité – La Thomassine – Versement de la subvention à la ville de Manosque**

L'an deux mille vingt-trois le 19 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 septembre 2023, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 votants :

- 37 membres titulaires présents,
- 3 membres suppléants présents,
- 23 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Catherine SERRA, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jacques PENSA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Frédéric SACCO, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Laurence LE ROY à Madame Gaëlle LETTERON  
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Sabrina CAIRE à Monsieur Gilles LANDRIEU  
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
Laurence de LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL  
Michèle MALIVEL à Monsieur Pierre EVEN  
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND  
Viviane DARGERIE à Madame Charlotte CARBONNEL  
Claire ARAGONES à Madame Cathy SERRA  
Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS  
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD  
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [f](#) [i](#) [in](#) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

**Monsieur**

Michel BESTAGNO à Monsieur Alain FERETTI  
Patrick MERLE à Madame Monique PAQUIN  
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Michel NOUVEAU  
Kevin ROLANDO à Monsieur Marc BOTTERO  
Patrice VARAIRE à Monsieur Mickaël CAVALIER  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Richard ROUZET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Roland GIRAUD à Madame Valérie PEISSON  
Christian CHIAPPELLA à Monsieur Frédéric SACCO  
Jean-François LOVIOLO à Madame Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Monsieur Jean-Pierre RICHARD

**Etaient excusés :**

**Madame**

Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie BARDISA, Amélie JEAN

**Monsieur**

Sébastien TROUSSE, Grigori GERMAIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Michel GASQUET, Jean-Pierre SERRUS

**Etaient absents :**

**Madame** Solange FOUVET, Céline MOSTEIRO, Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES,

**Monsieur** Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Marc BRABANT, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Pierre POURCIN, Pierre FISCHER, Nicolas HUMBERT, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Valérie DELPECH

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Madame Sylvia STEINLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et notamment l'article 2-II ;

Vu la délibération du Bureau du Parc du Luberon en date du 17 décembre 2001 approuvant « le schéma directeur d'aménagement » de la Thomassine ;

Vu les délibérations du Comité syndical du Parc du Luberon des 23 mai 2009 et 1er juillet 2014 approuvant l'opération de réalisation de la 2ème tranche de travaux à la Thomassine – Maison de la biodiversité et sollicitant les financements nécessaires ;

Vu l'avis favorable du comité d'orientation de la Maison de la biodiversité du 12 mai 2015 ;

Vu la délibération du Bureau syndical 2015BS67 du 29 septembre 2015 ;

Considérant la nécessité de réaliser la 2ème tranche de travaux prévus à la Thomassine afin d'assurer son développement et des mises aux normes ;

Considérant les besoins en trésorerie engendrés par la réalisation de ce projet ;

Considérant que les travaux sont terminés ;

Considérant que la délibération 2015BS67 ne permet pas de procéder au mandatement de la somme due ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **CONFIRMER** la participation financière du Parc naturel régional du Luberon à hauteur de 26 525,54€ ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.



La Présidente

Dominique SANTONI